



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 24 mars 2021 à 19 h, par vidéoconférence, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Madame Danielle Parent, Monsieur Francis Léger, Madame Diane Bélair, Madame Cassandra Lescarbeau, Madame Julie Léveillée, Madame Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

CONSIDÉRANT les décrets numéro 177-2020 à 59-2021 du 13 mars 2020 au 5 février 2021 qui ont déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois durant cette période ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 89-2021 du 5 février 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 12 février 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 103-2021 du 12 février 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 19 février 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 124-2021 du 19 février 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 26 février 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 141-2021 du 26 février 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 5 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 176-2021 du 5 mars 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 12 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 204-2021 du 12 mars 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 19 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 243-2021 du 17 mars 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 26 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos mais avec certaines restrictions et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Léger, appuyé par madame la conseillère Dawn Charles, et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par tout moyen de communication.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Les personnes qui le désirent font parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

2021-03-069



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2021

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance extraordinaire ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

2021-03-070

2. Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

Considérant que tous les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié en conformité avec l'article 153 du code municipal du Québec (RLRQ,c.C-27.1) ;

Considérant qu'ils confirment avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Léveillée

APPUYÉ PAR : Madame Cassandra Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2021 À 19H

1. Ouverture de la séance extraordinaire

2. Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

3. Affaires diverses

3.1 Demande de dérogation mineure numéro DM-2021-103 concernant l'implantation de différentes constructions et l'installation sanitaire dans la rive sur la propriété portant le numéro de lot 3 208 383 du cadastre du Québec, sur la montée du Pont-Bleu

3.2 Embauche au poste temporaire d'inspecteur en bâtiment
** Ce point est reporté à la séance ordinaire du 7 avril **

3.3 Embauche d'une ressource externe afin de combler de façon temporaire le poste de conseiller en urbanisme et environnement

3.4 Appel d'offres public relatif à l'achat de matériel concassé pour des travaux sur les chemins municipaux

3.5 Appel d'offres sur invitation relatif à des travaux de dynamitage

3.6 Appel d'offres sur invitation relatif au lignage de chemins municipaux

3.7 Demandes de prix relatives à l'achat de ponceaux pour des chemins municipaux

3.8 Demande de prix pour services professionnels relatifs au remplacement du ponceau de la décharge du Lac Tamaracouta

3.9 Demande de prix pour procéder à un rapport d'évaluation de la valeur marchande de la propriété



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2021

3.10 Autorisation de signature d'une entente concernant la subvention à la Municipalité de Mille-Isles pour le financement d'un projet d'habitation

4. Période de questions

5. Levée de la séance

ADOPTÉE.

3. Affaires diverses

2021-03-071

3.1 ***Demande de dérogation mineure numéro DM-2021-103 concernant l'implantation de différentes constructions et l'installation sanitaire dans la bande de protection riveraine sur la propriété portant le numéro de lot 3 208 383 du cadastre du Québec, sur la montée du Pont-Bleu***

Considérant la demande de dérogation mineure DM-2021-103 concernant l'implantation de différentes constructions et d'une nouvelle installation sanitaire dans la rive sur la propriété portant le numéro de lot 3 208 383 du cadastre du Québec, sur la montée du Pont-Bleu ;

Considérant le permis numéro 2003-101 émis le 25 février 2003 par la Municipalité pour la construction d'un bâtiment principal sur ledit lot ;

Considérant le permis numéro 2003-263 émis le 24 septembre 2003 par la Municipalité pour la construction d'une installation septique sur ledit lot ;

Considérant le permis numéro 2011-00118 émis le 28 septembre 2011 par la Municipalité relativement à l'aménagement d'une nouvelle fosse septique sur ledit lot ;

Considérant le permis numéro 2011-00119 émis le 29 septembre 2011 par la Municipalité pour l'agrandissement du bâtiment principal sur ledit lot ;

Considérant qu'en 2016, il a été confirmé qu'un cours d'eau traverse la propriété ;

Considérant que la demande vise à régulariser l'implantation dudit bâtiment principal qui se situe en partie dans la rive, soit à une distance de 4,03 mètres du cours d'eau plutôt qu'à 15 mètres ;

Considérant que la demande vise à régulariser l'implantation de la galerie arrière qui se situe dans la rive, soit à une distance de 2,63 mètres du cours d'eau plutôt qu'à 15 mètres ;

Considérant que la demande vise à autoriser l'implantation d'une véranda 3 saisons sur ladite galerie arrière qui se situe dans la rive, soit à une distance de 4,04 mètres du cours d'eau plutôt qu'à 15 mètres ;

Considérant que la demande vise à autoriser l'implantation d'un spa sur ladite galerie arrière qui se situe dans la rive, soit à une distance de 4,74 mètres du cours d'eau plutôt qu'à 15 mètres ;

Considérant que la demande vise à autoriser l'implantation d'un nouveau système de traitement des eaux usées dans la rive, soit à une distance de plus de 10 mètres du cours d'eau plutôt qu'à 15 mètres, et ce, conformément à l'étude de caractérisation de l'environnement inc. ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2021

Considérant que le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées permet l'implantation d'un système de traitement des eaux usées à une distance minimale de 10 mètres d'un cours d'eau ;

Considérant qu'il s'agit de l'unique option selon Imausar environnement inc. relativement à l'implantation d'un système septique conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ;

Considérant l'avis environnemental préparé par Biofilia, daté du 26 novembre 2020, à l'effet que le maintien en place du bâtiment principal représente un moins grand risque environnemental pour le réseau hydrique que de procéder à des travaux de démolition ou de relocalisation dudit bâtiment ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 et la conclusion à l'effet que la dérogation respecte ces objectifs, notamment du point de vue environnemental ;

Considérant le préjudice sérieux qui sera causé aux demandeurs si la demande de dérogation mineure est refusée ;

Considérant l'absence d'atteinte à la jouissance du droit de propriété aux propriétaires des immeubles voisins ;

Considérant l'émission des permis ci-haut mentionnés par la Municipalité et considérant la bonne foi des demandeurs ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement RU.09.2011 et la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme :

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Danielle Parent

APPUYÉ PAR : Madame Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2021-103, visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal à une distance de 4,03 mètres du cours d'eau plutôt que 15 mètres, à régulariser l'implantation de la galerie arrière à une distance de 2,63 mètres du cours d'eau plutôt que 15 mètres, à autoriser l'implantation d'une véranda 3 saisons à une distance de 4,04 mètres du cours d'eau plutôt que 15 mètres, à autoriser l'implantation d'un spa à une distance de 4,74 mètres du cours d'eau plutôt qu'à 15 mètres et à autoriser l'implantation d'un système de traitement des eaux usées à une distance de plus de 10 mètres du cours d'eau plutôt qu'à 15 mètres pour la propriété située sur le lot 3 208 383 du cadastre du Québec, sur la montée du Pont-Bleu.

ADOPTÉE.

3.2 Embauche au poste temporaire d'inspecteur en bâtiment

**** Ce point est reporté à la séance ordinaire du 7 avril ****



No de résolution
ou annotation

2021-03-072

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2021

3.3 *Embauche d'une ressource externe afin de combler de façon temporaire le poste de conseiller en urbanisme et environnement*

Considérant la vacance temporaire du poste de conseiller en urbanisme et environnement depuis le 24 février 2021 ;

Considérant l'affichage de poste qui a eu lieu du 4 au 19 mars 2021 ;

Considérant que la Municipalité n'a reçu aucune candidature qui détenait l'expérience requise ;

Considérant qu'un poste de conseiller en urbanisme et environnement est nécessaire au bon fonctionnement des opérations urbanistiques dans la Municipalité de Mille-Isles ;

Considérant que la Municipalité a fait appel à une firme d'urbaniste afin d'avoir accès à une ressource externe ;

Considérant l'offre de service numéro 8612101 reçue le 3 mars 2021 par la firme BC2, laquelle convient aux attentes de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Danielle Parent

APPUYÉ PAR : Madame Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER une ressource externe afin de combler de façon temporaire le poste de conseiller en urbanisme et environnement, pour une période indéterminée, selon l'offre de service numéro 8612101 reçue le 3 mars 2021 par la firme BC2.

D'AUTORISER la ressource externe liée à la firme BC2 à appliquer l'ensemble des dispositions des règlements municipaux et à émettre les constats d'infractions dans le cadre de son mandat pour la Municipalité.

QUE cette ressource externe débutera le 7 avril 2021.

ADOPTÉE.

2021-03-073

3.4 *Appel d'offres public relatif à l'achat de matériel concassé pour des travaux sur les chemins municipaux*

Considérant que du matériel concassé sera requis en 2021 pour divers travaux sur les chemins municipaux, incluant le projet de réfection du chemin Tamaracouta ;

Considérant que le Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27 .1) impose les règles en matière d'attribution des contrats des organismes municipaux ;

Considérant que les coûts relatifs à l'achat de matériel concassé pour l'année 2021 sont estimés à près de 100 000 \$;

Considérant qu'il est requis de procéder par appel d'offres public.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Dawn Charles

APPUYÉ PAR : Monsieur Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, pour qu'il procède au dépôt d'un appel d'offres public avec le système SEAO relatif à l'achat de matériel concassé, le tout en



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2021

conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle de la Municipalité de Mille-Isles.

DE PRÉCISER que la Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

ADOPTÉE.

2021-03-074

3.5 Appel d'offres sur invitation relatif à des travaux de dynamitage

Considérant que du dynamitage sera requis au cours de l'année 2021 pour divers travaux sur les chemins municipaux, incluant le projet de réfection du chemin Tamaracouta ;

Considérant la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau, de procéder par appel d'offres sur invitation.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : Madame Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER monsieur Yves Latour, directeur du Service des travaux publics, pour qu'il procède au dépôt de l'appel d'offres sur invitation relatif à des travaux de dynamitage, le tout en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle de la Municipalité de Mille-Isles.

DE PRÉCISER que la Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

ADOPTÉE.

2021-03-075

3.6 Appel d'offres sur invitation relatif au lignage de chemins municipaux

Considérant que le lignage de plusieurs chemins municipaux sera requis au cours de l'année 2021, incluant pour le projet de réfection du chemin Tamaracouta ;

Considérant la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau, de procéder par appel d'offres sur invitation.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Dawn Charles

APPUYÉ PAR : Monsieur Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER monsieur Yves Latour, directeur du Service des travaux publics, pour qu'il procède au dépôt de l'appel d'offres sur invitation relatif au lignage de divers chemins municipaux, le tout en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle de la Municipalité de Mille-Isles.

DE PRÉCISER que la Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

ADOPTÉE.

2021-03-076

3.7 Demandes de prix relatives à l'achat de ponceaux pour des chemins municipaux

Considérant que des ponceaux en ciment et en PEHD seront requis cette année pour le chemin Tamaracouta et le chemin Raymond ;

Considérant que des ponceaux en ciment ou en PEHD pourraient être requis pour d'autres chemins municipaux ;

Considérant la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau de procéder par demande de prix pour chaque type de ponceau.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Diane Bélair

APPUYÉ PAR : Madame Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER monsieur Yves Latour, directeur du Service des travaux publics, pour qu'il procède à une demande de prix relative à l'achat de ponceaux en ciment et une demande de prix relative à l'achat de ponceaux en PEHD, le tout en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle de la Municipalité de Mille-Isles.

DE PRÉCISER que la Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Les contrats sont adjugés sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

2021-03-077

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2021

3.8 Demande de prix pour services professionnels relatifs au remplacement du ponceau de la décharge du Lac Tamaracouta

Considérant la nécessité de procéder à la recalibration du ponceau de la décharge du Lac Tamaracouta, sur le chemin Tamaracouta ;

Considérant qu'une analyse préliminaire du Service de génie et des cours d'eau de la MRC d'Argenteuil démontre que le ponceau devrait être supérieur à 4,5 mètres de diamètre ;

Considérant que le Service de génie et des cours d'eau ne peut fournir les services professionnels requis dans telle situation ;

Considérant la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau, de procéder par demande de prix.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Léveillée

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER monsieur Yves Latour, directeur du Service des travaux publics, pour qu'il procède à une demande de prix pour services professionnels relatifs au remplacement du ponceau de la décharge du Lac Tamaracouta, le tout en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle de la Municipalité de Mille-Isles.

ADOPTÉE.

2021-03-078

3.9 Demande de prix pour procéder à un rapport d'évaluation de la valeur marchande de la propriété

Considérant que le propriétaire De Volpi Walker SENC donne à la Municipalité de Mille-Isles sa propriété afin que les citoyens puissent y avoir accès pour profiter de ce territoire comme parc de conservation ;

Considérant que pour déterminer la juste valeur marchande du don écologique et pour profiter des mesures fiscales prévues par la Loi sur les impôts du Québec et par la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, le bénéficiaire doit fournir un rapport d'évaluation à Environnement Canada ainsi qu'une Demande d'examen d'une évaluation et de détermination, signée par le donateur ;

Considérant que pour déterminer cette valeur marchande, la Municipalité doit mandater une firme d'évaluateurs membre de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (OEAQ) ;

Considérant la résolution 2019-06-152 qui visait à autoriser madame Andrée-Ann LaRocque, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, à procéder par appel d'offres sur invitation pour mandater une firme d'évaluateurs agréés pour l'évaluation de la valeur marchande de la propriété cédée ;

Considérant la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau, de procéder par demande de prix.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Diane Bélair

APPUYÉ PAR : Madame Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2021

D'AUTORISER monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder à la demande de prix pour mandater une firme d'évaluateurs agréés qui fera l'évaluation de la valeur marchande de la propriété cédée.

D'ABROGER la résolution 2019-06-152.

DE PRÉCISER que le rapport d'évaluation du don écologique doit être conforme et répondre aux Normes et pratiques professionnelles des évaluateurs agréés.

ADOPTÉE.

2021-03-079

3.10 Autorisation de signature d'une entente concernant la subvention à la Municipalité de Mille-Isles pour le financement d'un projet d'habitation

Considérant l'entente concernant la subvention à la Municipalité de Mille-Isles pour le financement du projet d'habitation de l'Association pour la santé environnementale du Québec (ASEQ) transmis à la Municipalité par une représentante de la Société d'habitation du Québec le 17 mars 2021 ;

Considérant que le projet d'habitation ASEQ a été déposé à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme Accès Logis Québec ;

Considérant que ce projet de quarante (40) logements requiert un soutien financier ;

Considérant que la ministre des affaires municipales et de l'habitation a été autorisée à octroyer une subvention à la Municipalité afin de lui permettre de financer la réalisation de projets d'habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Léger

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER monsieur Howard Sauvé, maire, et monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer l'entente concernant la subvention à la Municipalité de Mille-Isles pour le financement d'un projet d'habitation ASEQ, Mille-Isles.

DE TRANSMETTRE l'entente signée à la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE.

4. Période de questions

Les personnes qui le désirent font parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

5. Levée de la séance

À **19h19**, l'ordre du jour est épuisé.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Léger

APPUYÉ PAR : Madame Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

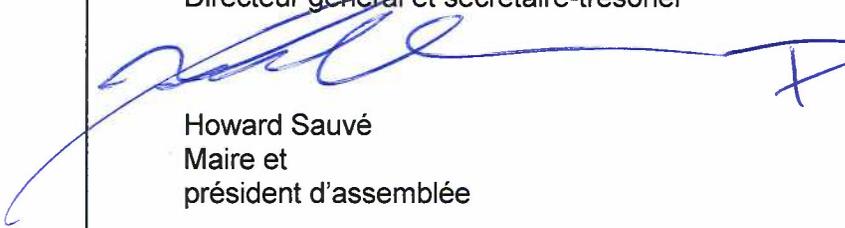
DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

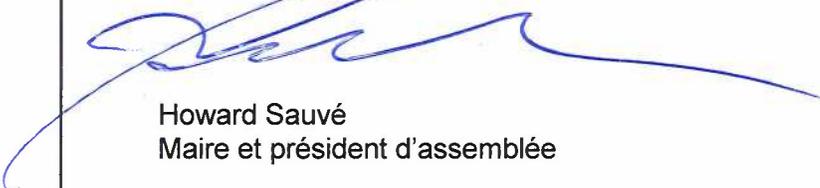
Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et secrétaire-trésorier



Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée